

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**ALM ACTIONS MONDE ISR - (Code ISIN Part RA : FR0007045554)**  
**FIA soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS**

**Objectifs et politique d'investissement :**

De classification « **Actions Internationales** », le FIA ALM ACTIONS MONDE ISR a pour objectif d'obtenir, par une approche financière et d'investissement socialement responsable (ISR), une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'**indice MSCI WORLD** dividendes net réinvestis (code Bloomberg : MSDEWIN Index) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, et ce au travers d'une sélection d'OPC « actions ». **Cet indice** mesure la performance des marchés boursiers des pays économiquement développés.

L'univers d'investissement du FIA est composé d'OPC relevant des classifications AMF ou catégories suivantes : « Actions Françaises », « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne » et/ou « Actions Internationales », « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », « Obligations et autres titres de créance internationaux » et des OPC de type monétaire standard et / ou court terme.

Le FIA n'est pas un fonds indiciel et n'a pas vocation à suivre son indice.

**La stratégie de gestion du FIA est discrétionnaire. 90% minimum des investissements intègrent des critères dits ESG** et reposant sur les piliers suivants : Environnemental (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre), Social (ex : conditions de travail des salariés) et de Gouvernance (ex : éthique des affaires)

**Les investissements du fonds sont réalisés jusqu'à 100% en OPC, suivant un processus de sélection en trois étapes.**

**La 1ère étape** consiste en l'application d'un filtre quantitatif pour réduire l'univers des OPC sélectionnés. L'univers des OPC est défini comme l'ensemble des OPC ouverts et disponibles dans la base de données externes de Morningstar. Après avoir déterminé l'univers d'étude (classes d'actifs, zones géographiques, historique de 5 ans au minimum, ...), un filtre quantitatif est appliqué. Cette étape permet un classement des fonds par quartile selon une matrice propriétaire d'indicateurs de performances et de risques (exemples d'indicateurs : performances 3 ans, performances 5 ans, perte maximale 3 ans, ...). Seuls les OPC appartenant aux 2 premiers quartiles sont retenus. Cette liste est ensuite affinée par les analystes de multigestion pour tenir compte des spécificités de la recherche menée ou d'éléments qualitatifs (exemples : recherche d'un fonds avec un encours important, exclusion d'un fonds classé dans le 1er quartile car l'équipe de gestion a changé récemment, ...).

**La 2ème étape** porte sur la vérification du respect de la politique d'investissement responsable (IR) d'AG2R LA MONDIALE par les OPC sélectionnés ainsi que de l'obtention du Label ISR. La politique IR conduit à exclure les émetteurs des secteurs de l'armement conformément à la réglementation en vigueur, et du tabac et à se conformer à la politique climat. Elle préconise la mise en place d'un engagement actionnarial et de dialogue auprès des émetteurs. Le fonds sous-jacent doit répondre à chaque politique et doit obtenir une note de 100 sur 100 dans la grille de notation décrite dans le Code IR de sélection des OPC. Il doit être détenteur du Label ISR. Si ces 2 conditions sont remplies simultanément par le fonds, il obtient la qualification extra financière de « Eligible ISR » et pourra entrer dans la composition du portefeuille. Sinon il n'est pas éligible à l'investissement.

**La 3ème étape** porte sur l'analyse qualitative du processus de gestion et de sa robustesse des fonds « Eligible ISR ».

Les OPC sélectionnés peuvent adopter différentes approches ISR comme des approches dites *Best-in-class* (pour ne retenir que les meilleurs émetteurs de chaque secteur sans exclure aucun secteur *a priori*),

*Best-in-universe* (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié) et d'Exclusion (de secteurs, de valeurs ou de pays). Ils peuvent *a priori* mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres. Néanmoins, la cohérence des approches ISR est appréciée par l'alignement des politiques d'Investissement Responsable (IR) appliquées par chaque OPC sélectionné avec celle mise en place par AG2R LA MONDIALE.

90% minimum des investissements sont réalisés dans des OPC ayant obtenu le Label ISR. Les investissements dans les OPC détenteurs du Label ISR et gérés par la société de gestion qui répondent au processus interne de sélection décrit ci-dessus, seront possibles

**Le fonds est détenteur du Label ISR. L'ensemble des critères de sélection des actifs ISR est détaillé à la rubrique « Stratégie d'investissement » du prospectus.**

Le FIA est en permanence investi **entre 90% et 100% de son actif net** en parts et/ou actions d'OPCVM ou de FIA relevant des classifications AMF ou catégories suivantes : « Actions Françaises », « Actions de pays de la zone euro », « Actions des pays de l'Union européenne » et/ou « Actions Internationales ».

**Il peut investir :**

- entre 0% et 20% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les actions des marchés émergents.

- entre 0% et 15% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA spécialisés dans les petites et moyennes capitalisations.

- jusqu'à 10% de l'actif net en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de type monétaire standard et/ou court terme, en parts et/ou actions d'OPCVM ou FIA de classification AMF ou catégories « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », « Obligations et autres titres de créance internationaux ».

**L'exposition de l'actif net du portefeuille du fonds aux risques :**

- actions françaises et/ou internationales entre 90 et 100%
- de change jusqu'à 100% de l'actif,
- lié aux investissements dans des petites/moyennes capitalisations 15% de l'actif au maximum
- lié aux investissements dans les pays émergents 20% de l'actif au maximum
- de liquidité 35% de l'actif au maximum

Le FIA n'est pas garanti en capital.

Les investissements sur des produits non libellés en euros ne feront pas l'objet d'une couverture systématique du risque de change.

Le FIA n'utilise pas d'instruments dérivés.

Les demandes de souscription et de rachat sont émises à tout moment et centralisées **chaque jour de valorisation (J)** avant 12h auprès de BNP Paribas SA. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en J+3 ouvrés.

**Le FIA capitalise ou distribue son résultat net et les plus-values.**

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. Le FIA pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

**Profil de risque et de rendement**



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA ;
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et elle est susceptible d'évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le FIA ALM ACTIONS MONDE ISR est classé dans la catégorie [6].  
**Risques importants pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur : Néant.**

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

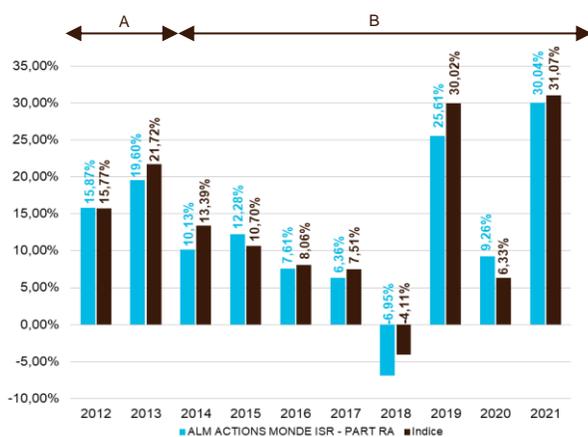
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,46%(*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

(\*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 13 « Frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible auprès d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy 75012 Paris**.

Les frais courants ne comprennent pas les frais de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



A : De 2005 jusqu'au 31/12/13 : 36% CAC 40 + 64% MSCI World  
B : Depuis le 01/01/14 : 33% CAC 40 + 67% MSCI World

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FIA **ALM ACTIONS MONDE ISR** a été créé le 26 mai 2000 et la part « RA » a été émise à la même date.

Les performances ont été calculées en EUR.

## Informations pratiques

- **Dépositaire : BNP Paribas SA**
- **Souscripteurs concernés** : Le FIA n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / US persons (la définition est disponible dans le prospectus).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel)** : toutes les informations concernant le FCP peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris**, [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr).
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris**.
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du FIA.
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée** : les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS** : [www.ag2rlamondiale-ga.fr](http://www.ag2rlamondiale-ga.fr). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- La responsabilité d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

**Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.**  
**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.**  
**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2022.**